



S E R M O N  
PREMIER SVR LE  
VIII. chap. de l'Epistre S.  
Paul aux Rom. vers. 12. & 13.

V. 12. *Pourtant donc mes Freres, nous sommes  
detteurs non point à la Chair pour viure  
selon la Chair.*

V. 13. *Car si vous vivez selon la Chair vous  
mourrez, mais si par l'Esprit vous mortifiez  
les faits du corps vous vivrez.*



ES FRERES.

Il n'y a gueres de terres de  
Franc-Alléu comme par-  
lent nos coustumes, & tous  
nos heritages relevent de quelque Seigneur à  
qui nous devons foy & hommage que nous

A

2 *Sermon premier sur le 8. chap.*

luy rendons volontiers quand il est benin & équitable, n'exigeant rien de deraisonnable, & quand il met difference entre ses vassaus & ses vallers, & ne pretend point moissonner où il n'a point semé.

Ce que nous venons de dire des terres nous le devons dire des hommes. Il n'y a aucun d'eux qui ne releve de l'une de ces deux puissances, de Dieu, ou du diable, de l'Esprit ou de la Chair.

Ces puissances que nous ne considerons pas comme collaterales ou allans du pair entre elles (Dieu nous garde de cet infame & ridicule Manicheisme, car l'une est infiniment inferieure à l'autre) sont neantmoins toutes deux fort absolües sur ceux qui deferent à leur autorité. Tous les hommes du monde devant leur vocation relevent de la Chair pour accomplir ses convoitises, comme parle l'Apôstre, ou de l'Esprit, après que Dieu les a appelez efficacement pour se laisser mener à ses mouvemens sacrez, & à ses saintes inspirations & à la fidelité de ses conseils.

Et la condition de l'homme mortel depuis nostre cheute en Adam est telle, qu'il a esprouvé ces deux sortes de servitude de la Chair & de l'Esprit; Et loué soit Dieu qui a rendu nostre condition toute autre que celle où les faux Docteurs reduisoient les Galates. Ils avoient commencé par l'Esprit, & ils estoient portez à finir mal-heureuse-

ment par la Chair. Mais c'est tout le rebours des fideles ; ils ont tous commencé par la Chair, la Chair a esté leur premier Maistre, le premier creancier à qui ils estoient detteurs, mais ils finissent par l'Esprit. Car naturellement nous sommes tous charnels & nous venons tous au monde avec la corde au col, comme Zara avec le cordon rouge, & la Chair croiant ses hypotheques, pour nous servir des termes de nostre jurisprudence Provinciale, plus anciennes que celles de Dieu se presente la premiere pour se saisir de nous quand nous sortons du ventre de nos meres, pretendant d'avoir droit de le faire parce que nous naissons tous enfans d'ire, & sous la malediction du peché.

En ce deplorable estat Dieu sçait ce que Satan, qui regne avec efficace dans le cœur de l'homme, exige de nous ! Il ne nous donne aucune relache. Il n'y a moment dont il ne se serve pour nous aliener de Dieu. Il n'y a aucun des membres de nostre corps, aucune faculté de nostre ame qu'il ne sollicite à la revolte & qu'il ne mutine contre Dieu. Certes tandis que nos cœurs sont épris du feu de nos concupiscences, le Diable avec le ferrement de la tentation en excite tous les iours vne infinité d'estincelles capables d'embraser tout le monde. Comme vn arbre sauvage emploie premierement toute sa seve & toute sa

vigueur à pousser dehors des espines & de mauvais fruits, & il n'en faut attendre autre chose tant qu'il soit greffé de quelque meilleur fruit, qui change la nature de l'arbre & en determine la vigueur à la production de quelque fruit délicieux; Ainsi est-il de l'homme, l'estat charnel est celui qui se produit le premier, qui nous assujettit mal-heureusement à ses loix, & qui fait de nostre vie, si la grace de Dieu ne previent & n'arreste ce desordre, vne cheute & vne ruïne continuelle, telle que fut celle que ce fameux Poëte décrit si bien, d'un de leurs Dieux de fiente, qui fut tout le iour à tomber du Ciel, tant qu'enfin il se trouva tout rompu & tout estropié en la Terre, car ces sortes de Dieux-là sont sujets à de telles disgraces, mais par la grace de Dieu ceux que Dieu veut sauver, changent de Maistre & relevent désormais d'une autorité qui leur est benigne & favorable, qui ne vise pas tant à se faire bien servir qu'à nous faire regner glorieusement avec luy, ni à se faire honorer qu'à nous rendre bien-heureux. Et cette sorte de condition est la dernière & celle à laquelle le fidele se tient & y acquiesce de tout son cœur, & qu'il ne voudroit pas changer à vne autre pour tous les biens du monde, & si quelqu'un luy presentoit des Sceptres & des Couronnes pour s'exempter de cette sorte de

μαγ-  
μαγ.

servitude il n'en tiendrait aucun compte comme l'Espouse au Cantique des Cantiques parle de l'amour, qu'elle a pour son Espous.

C'est, mes Freres, de ces deux sortes d'Estat dont parle nostre texte, de celuy de la Chair & de celuy de l'Esprit. L'un est passé à l'esgard du fidele, mais il est encore en vigueur en ceux qui ne sont point regenerés. De l'un nostre Apostre nous represente icy comme en estans affranchis par la grace de Dieu & par la vertu de son Esprit sanctifiant, & en mesme tems il nous décrit l'Estat bienheureux de l'homme de bien, vivant sous la douce sujettion des loix de son Dieu. Ainsi l'Apostre nous depeint comme des gens qui sont inevitablement toujourns detteurs à quelqu'un ; Mais qui desormais n'ont plus le deplaisir de devoir à vn creancier si infame comme est la Chair. Ce n'est pas vne chose honteuse de devoir pourveu que l'on paye ses dettes, & que ce soit à des personnes à qui on soit bien aise d'avoir de l'obligation & avec qui il y ait du plaisir à contracter amitié & à la cultiver par des offices mutuels ; Mais c'est vne chose infamante de devoir quelque chose à vn Bourreau, ou à quelque femme impudique. Ainsi il y a du deshonneur à estre redevable à la Chair qui est vn vilain principe duquel nous n'avons jamais receu que du mal & de l'infamie, ni rien

que de la Lepre spirituelle & des difformitez horribles.

Mais il y a du plaisir & de l'avantage à devoir à Dieu & à son Esprit, & encor plus à s'aquiter de ces dettes-là. Et c'est ce que nous dit si bien nostre Apostre en ces paroles dont vous venez d'entendre la lecture. *Pourtant donc mes freres nous sommes detteurs, non point à la Chair pour viure selon la Chair. Car si vous vivez selon la Chair vous mourrez, mais si par l'Esprit vous mortifiez les faits du corps, vous viurez.*

Distinguons en les Matieres qui y sont contenues en ces parties principales, l'vne sera ce qu'il dit, *que nous ne sommes plus detteurs à la Chair, mais que nous sommes detteurs à l'Esprit,* Car bien que ces dernieres paroles que nous mettons icy en rang de texte n'aient pas esté exprimées par l'Apostre, il les y faut necessairement suppléer, parce qu'en quittant ce premier Maistre nous tombons inevitablement en la puissance du second, comme les Israélites delivrez par la main de Dieu de la servitude des Egyptiens, ne faisoient que passer d'un Maistre à un autre, & changer le joug de Pharaon qui les écrasoit en celui de Dieu qui estoit infiniment plus tolerable.

En second lieu, nous considererons la malheureuse fin de ceux qui payent leurs dettes à la Chair c'est qu'ils mourront ; *Si vous vivez*

*selon la Chair vous mourrez : Et en fin l'incomparable avantage qu'il y a à se laisser conduire par l'Esprit. C'est que ceux qui se soumettront aux conseils d'un guide si fidele vivront. Mais si par l'Esprit vous mortifiez les faits du corps, vous vivrez.*

Quand au premier point de nostre discours, nostre Apôstre dit que nous ne sommes plus detteurs à la *Chair*. Et vous scavez bien que par cette *Chair* il n'entend pas parler de nostre corps, qui est l'une de nos parties intelligentes, & qui compose avec l'ame qui l'anime cette precieuse creature que l'on appelle *l'Homme*. Car à prendre le mot de *Chair* en cette signification nous luy sommes detteurs, & nostre ame si elle en veut tirer du service, doit faire beaucoup de choses pour sa nourriture & pour sa conservation. L'ame & le corps sont deux compagnons de voyage que Dieu qui crie mal-heur à *celuy qui est seul* joints ensemble pour se procurer reciproquement leur bien estre, & pour se prester aide & consolation mutuelle durant leur séjour temporel. C'est pourquoy l'Apôstre Saint Paul dit que *nul n'eut onques en haine sa propre Chair*, mais qu'il en a soin comme d'une partie importante au bien de l'homme, & qui doit estre un iour aussi bien que l'ame participante de la bien-heureuse immortalité. Et c'est une Theologie farouche & qui n'a point.

A iiij.

§ *Sermon premier sur le 8. chap.*

Dieu pour son Auteur que le sentiment des Moines qui vexent ridiculement leur corps & qui l'attēnent à coups d'ecourgées & par des nuditez de pieds, & par des macerations de chair que Dieu ne requiert ni de leurs pieds, ni de leurs mains, ni de leur peau, & qui font partie de ces exercices du corps & des fatigues que les superstitieux luy procurent, dont Saint Paul fait mention quand il dit *que l'exercice corporel est profitable à peu de chose.* Je sçay bien que S. Paul reduisoit son corps en servitude, & que c'est bien fait de luy retrancher quelque chose de ses aises. afin que la trop grande affluence de prosperité temporelle ne nous tue pas comme parle le Sage quand il dit *que l'aise tue les fors.* Et c'est vn effet de la prudence Chrestienne de rendre ce corps docile aux Commandemens de l'ame regenerée, afin que quand elle se prepare à obeir à Dieu & à suivre la vocation quelle qu'elle puisse estre, ce corps qui aussi bien qu'Isachar, *trouue que le repos est bon,* ne face du restif & du pesant, & qu'il ne dise comme le paresseux des Proverbes *encore vn petit de sommeil, vn petit de ploiment de bras,* & nous arreste comme les gendres de Lot en *Sodome,* quand les jugemens de Dieu nous marchent sur les talons & nous en chassent : L'aise asseurement est comme ce clou de Iahel qui nous attache à la terre quand nostre

de l'Epistre S. Paul aux Rom. v. 12. & 13. 9  
retraite est provisoire, & que l'Esprit de Dieu  
fait des efforts d'une extraordinaire charité  
pour nous elever au Ciel. Mais il ne s'ensuit  
pas qu'il faille rendre nostre corps languissant  
& malade par cette discipline Monachale.  
Attendu que ce corps consideré comme  
Dieu nous l'a donné, n'est pas plus incom-  
patible avec la pieté ni avec la vie celeste  
que nostre ame. Que si Dieu ne vouloit pas  
sous la loy qu'on luy presentast vne beste  
mutilée ou langoureuse, il est indubitable que  
quand Dieu nous oblige à luy presenter nos  
corps en sacrifice plaisant, c'est mieux fait de  
les luy presenter les plus vigoureux qu'ils  
peuvent estre pour servir ce souverain Sei-  
gneur de toutes nos forces, comme David  
emploioit toutes les siennes à sauter devant  
l'Arche de l'Alliance, que de luy presenter  
vn corps qu'une discipline trop severe &  
des diètes excessives ont rendu langoureux  
& valetudinaire. Ce n'est donc pas en ce sens  
la qu'il faut prendre le mot de Chair, quand  
Saint Paul dit que nous ne sommes plus det-  
teurs à la Chair.

Mais par la Chair il faut entendre la cor-  
ruption du peché, cette masse d'impureté &  
ce mechant cœur qui nous aliene de Dieu  
dès que nous naissons, que nostre mesme  
Apostre appelle *inimitié contre Dieu*, qui  
nous a reduits à cette fatale necessité d'of-

fencer Dieu & mis dans l'impuissance d'obeir à sa Loy selon ce qu'il disoit cy-dessus au *Verfet 7.* de ce mesme *Chapitre* que nous vous exposâmes il y a quelque tems, que cette Chair perverse ne se rend *point sujette à la Loy de Dieu, & que mesme elle ne le peut pas,* c'est de ce vilain principe de la Chair dont il dit icy que nous ne luy sommes point detteurs.

Mes freres nous ne l'avons jamais esté par les ordres de Dieu, mais nous nous sommes volontairement soumis à cette honteuse servitude & avons par vne rebellion concertée constitué la Chair pour nostre souveraine & nous nous sommes miserablement assujettis à ses loix. Ce sommes nous di-je qui de gayeté de cœur avons dit à Dieu, *retire toy de nous, nous ne voulons plus qe tu regne sur nous, &* avons fait election de l'Espine, c'est à dire de la Chair au lieu de l'Olivier franc selon l'Apologue du livre des Juges, & de la sont venus tous nos mal-heurs. Car de mesme que la terre *tremble, comme parle le Sage, quand les seruiteurs dominant.* Ainsi de cette vsurpation que le peché, qui est le plus vil & le plus contemptible de tous les ennemis de Dieu avoit fait du Thrône du Souverain en nos ames sont provenuës toutes les calamitez & tous les desordres du genre humain, qui est devenu par là la bute du couroux de Dieu.

*de l'Epistre S. Paul aux Rom. v. 12. & 13. 11*

Mais, mes freres, Dieu n'a peu souffrir cette insolence. Il est venu se monstrez & ses ennemis ont esté dissipcz, & nous a delivrez de cette basse servitude par Iesus-Christ qui est venu ruiner les œuvres du Diable, & par consequent la Chair qui s'estoit emparée de nos cœurs, & comme nous l'avons veu cy-dessus, il a precipité de haut en bas ces gouverneurs execrables, qui estoient nos conuoitises, ayant donné à son Esprit la conduite de nos personnes. Et c'est à cet Esprit qui est nostre directeur spirituël & nostre fidele Conseiller, à qui Dieu veut que desormais nous aions à faire, auquel nous sommes deteurs, & à qui il entend que nous rendions nos hommages & nos adorations, mais plus du tout à ce monstre de la Chair à qui Dieu a donné le coup de la mort par le glaive de sa parole. mal-heur sur nous si nous r'anions en nostre sein cette vipere à qui Christ vient d'escraser la teste ! Mal-heur encor vn coup sur nous si, comme nous lisons au livre de l'Apocalypse nous guerissons la plaie mortelle que Christ a faite à cette premiere Beste. Au contraire si nous luy devons quelque chose c'est nostre indignation, c'est nostre vengeance, c'est vn desir vehement d'abolir tout à fait cette Babylon qui nous a fait tant de mal & qui en a tant voulu faire à Dieu.

Ce terme de *Pourtant* qui est vne particule illative & qui infere ce que l'on va dire du discours precedent, marque que l'exhortation qu'il fait de paier doresnavant nos dettes spirituelles à Dieu & à son Esprit à qui nous sommes detteurs, est fondée en toutes sorte de justice ; Car les textes precedens nous apprennent qu'il nous a fait vne infinité de biens qui nous obligent à cette soumission à Christ. Premierement il nous a delivrez de l'Empire de la Chair, & nous a mis en la liberté des enfans de Dieu : Il a lié cet homme fort qui s'estoit rendu si absolu chez nous où il a authorisé son Esprit, qui a pris la place de cet insolent vsurpateur. Et de nos cœurs qui n'estoient qu'un repaite de bestes immondes, il en a fait son temple. Dés là mes freres cette signalée delivrance ne nous rend-t-elle pas ses redeuables ? Et quand il nous a afranchis de la tyrannie de nos ennemis n'est-ce pas afin que nous restions ses obligez, & que nous le seruions en crainte tous les iours de nostre vie ?

Mais quand encor nous ajoûtons tous les autres biens dont il nous a gratifiez en suite de ces delivrances, quand il nous a viuifiez ensemble avec luy par son Esprit, qui delivrera enfin nos corps de la mort pour les faire participans de l'immortalité bien-heureuse, qui est ce qu'il nous disoit aux versets precedens, que l'Esprit de Dieu habite en nous, & que si Christ est en nous

le corps est bien mort à cause du peché, mais l'Esprit est vie à cause de la justice de Christ, & que si l'Esprit de celuy qui a ressuscité Christ des morts habite en nous, celuy qui a ressuscité Christ des morts vivifiera aussi nos corps mortels à cause de l'Esprit habitant en nous. Tout cela montre-t'il pas évidemment que nous sommes detteurs à cet Esprit qui nous comble de tant de biens, & que cōme le serviteur Hebreu, nous nous devons assujettir pour jamais au service d'un si bon Maistre?

Certainement quand Dieu n'entretiendrait avec nous aucun commerce d'amitié & de bienveillance, & que sa bonté comme Iob s'en exprime *se tiendroit au dessus des voutes des Cieux sans se faire goustier en la Terre,* <sup>105.</sup> & qu'elle ne fust pas communicative comme elle l'est infiniment, & que tous les fleuves de sa grace du quartier d'enhaut ne coulassent pas vers nous comme ils font d'âge en âge, l'Eminence & la sublimité de ses perfections qui le rendent si aimable obligeroient toutes les creatures du monde à l'adorer; Mais quand sa parole nous apprend que tout le bien qui est en luy & tous ces glorieux attributs sont employez à nostre salut, & que par ses ordres non seulement toutes les creatures ensemble contribuent au bien de cette creature qui est l'homme que ce grand Roy prend plaisir d'honorer, mais que mesme toutes les perfections qui sont en Dieu; Sa puissance, la justice, la

misericorde concertent tous les iours ensemble touchant le bien que ce bon Dieu nous veut faire, cela nous oblige t'il pas extraordinairement à nous recognoistre ses detteurs & faire que quand nous aurions autant de cœurs qu'il y a de sable au rivage de la Mer, & autant de mains qu'il y a de rayons au Soleil, & autant de langues qu'il y a de sons au monde, comme parle Saint Paul, ou d'Anges dans le Paradis, nous emploions les premier qui sont nos cœurs à son amour, les seconds qui sont nos mains à son service, & les troisièmes qui sont nos langues à la celebration de ses loüanges.

Mais considerons de plus près ce que Saint Paul nous dit que nous sommes detteurs à l'Esprit. la seule lecture de ce chapitre monstre qu'il faut necessairement suppléer ces Paroles, *nous sommes detteurs à l'Esprit*, comme nous vous l'avons deja dit, & nous n'insisterons pas d'avantage à vous esclaircir vne chose qui est assez evidente de soy-mesme. Nous viendrons donc à la consideration de ces paroles-là, *Nous sommes detteurs à l'Esprit*.

Mes freres ce qui nous constituë detteurs envers quelqu'un sont ou les biens que nous avons receu deluy, ou les relations mutuelles de parité que Dieu a mises entre les hommes. Nous sommes detteurs à nos peres & à nos meres parce que Dieu nous a donné l'es-

*de l'Epistre S. Paul aux Rom. v. 12. & 13.* 15  
tre par leur moien, & quand à l'estre que  
nous tirons d'eux, ils y joignent encor le bien  
estre & qu'ils nous consacrent à Dieu par vne  
*sainte* education, & qu'apres nous avoir mis  
au monde, ils nous donnent l'adresse de nous  
sauver de ses entraves pour nous envoler au  
Ciel, nous leur sommes doublement obli-  
gez. Vn Mari & vne Femme sont detteurs  
l'vn à l'autre, parce que le mari s'est donné  
à sa femme, & s'est obligé de luy rendre tous  
les bons offices dont il est capable, & qui sont  
deus à vne personne qui luy est si chere;  
Et la femme tout de mesme se doit toute  
entiere à son mari & luy doit estre en aide  
en vertu des promesses qu'ils se sont faites,  
qui sont inviolables jusques à la mort, qui  
rompt tous ces liens; Et toutes ces obliga-  
tions temporelles, comme la terre pourrit au-  
trefois la Ceinture de Jeremie. Les peuples  
sont detteurs à leurs Rois, & les Rois à leurs  
peuples. Ceux-cy leur doivent leurs humbles  
soumissions, & les Rois leur doivent le  
bon traitement & leur protection, & les tri-  
buts que l'on leur paye pour maintenir l'es-  
clat de leur Majesté & pour les necessitez  
de l'Estat, sont appellez des dettes par l'A-  
postre Saint Paul au 13. des Romains, *ren-  
dez* dit-il à *vn* chacun ce qui luy est deu, il y a au  
Grec *payez vos dettes à qui vous les devez, à qui  
crainte la crainte, à qui tribut, le tribut, à qui*

*peage, le peage.* Les jeunes gens doivent l'honneur aux vieillards, & les vieillards leurs doivent leurs bons exemples & doivent estre les Patrons de la conversation Chrestienne, en cheminant avec Dieu comme Enoch, tant que Dieu les enleve au Ciel comme il fit ce saint Patriarche. En fin chacun est detteur envers son frere & envers son egal, car ils se doivent aimer l'un l'autre, & cela est appellé vne dette par l'Apostre Saint Paul, *ne devez dit-il rien à personne sinon que vous vous aimez l'un l'autre*, qui est vne dette que nous n'aquitterons jamais & qui continuera mesme dans le Ciel où la charité sera en sa perfection.

Que si, bien aimez, nous sommes detteurs les vns envers les autres, parce que de tous les hommes nous en retirons quelques bons offices & quelque bien particulier, ou parce qu'en chacun de ces objets de nos devoirs, nous y voyons reluire quelques traits de L'image de Dieu, comme de sa Majesté, ou de sa puissance, ou de sa sagesse, ou de sa bonté, Combien plus sommes nous obligez envers Dieu, qui est la source feconde & inepuisable de tous les biens que nous recevons par les mains des autres creatures a qui Dieu commande de dispenser ses benedictions comme il luy plaist en nostre faveur? De mesme que les apostre lors de la multipli-

cation

ration des pains, qui estoit l'œuvre du fils de Dieu tout seul, ne donnerent aux troupes que le pain que Iesus-Christ leur faisoit soudre dans leurs mains, comme il fait germer & multiplier le bled dans la terre. Car c'est luy qui met toutes les creatures en besogne pour nous benir, n'estans toutes ensemble que comme la Montagne de Hermon d'où decoule la Rosée sur les campagnes qui sont a ses pieds, mais cette Rosée vient de Dieu *qui est le Pere de la Rosée & de la pluie*, comme s'en exprime Iob au livre de sa patience. Et celuy seul duquel procede *toute bonne donation & tout don parfait.*

1acq;

Que devons nous donc a ce bon Dieu & a son Esprit a la conduite duquel il nous a confié ? Ou plustost que ne luy devons nous point ? C'est luy qui nous a donné l'estre & qui nous a fait hommes, capables de le cognoitre, d'observer les merveilles de sa providence en nostre endroit, qui comme au commencement il amena toutes les creatures a Adam, non seulement pour luy marquer l'authorité que Dieu donnoit à L'homme sur tous les animaux, mais pour nous faire entendre qu'elles sont toutes destinées a nostre bien; aussi les fait il conspirer au bien del'homme. Sur tout que ne luy devons nous point, nous sur qui son Nom est particulièrement reciamé, apres qu'il nous a reçeus en sa grace

B

& qu'il nous a pardonné nos pechez par Iesus-Christ ? Car de la en avant *toutes choses tournent ensemble en bien à ceux qui aiment Dieu.*

Certainement si apres les biens que Dieu nous a procurez par ce grand redempteur, si apres les moyens qu'il a employez pour nous retirer de la mort, & pour nous rendre *participans de l'heritage des saints qui est en la lumiere*, si après l'aquisition de tant de biens que Christ nous a faits, par l'effusion de son precieux sang, dont la couronne & l'accomplissement nous est reservé dans le Ciel, où il nous est allé preparer place, & d'où il nous envoie ce consolateur pour nous appliquer tous ces biens là, & pour nous donner vn sens spirituël pour appercevoir quelle est *la largeur, & la profondeur, & la hauteur de la dilection de Dieu envers nous, & pour nous faire guster combien le Seigneur est bon*, si aprez la reflexion que nous devons faire que cet Esprit saint est le seau & la ratification à nos cœurs de tous les biens de Dieu, dont nous jouïssons desja & de ceux que nous esperons en la vie éternelle; que c'est nostre ami, l'Autheur de nos prieres, le fidele interprete envers Dieu de la signification de *ces souspirs inenarrables* qu'il excite en nos cœurs, si enfin nous considerons que Dieu qui ne doit rien à personne, ne fait pas de difficul-

té de se constituer nostre detteur & nostre obligé en nous mettant au sein ses grandes & precieuses promesses, si di-je après tout cela, nous avons de la peine à recognoistre que nous sommes ses detteurs & ses obligez, il faut que nous soyons prevenus d'vne ingratitude enragée, & d'vne stupidité prodigieuse. Et il est à craindre que nous n'ayons point de part à ses graces qui ont la propriété d'engager nos recognoissances, si nous en avons si peu de ressentiment, & que nous ne nous trouvions à la fin, à nostre confusion éternelle redevables à sa justice & à la rigueur de ses jugemens, si nous faisons difficulté de recognoistre les extrêmes obligations que nous avons à son incomparable misericorde.

Bien aimez au Nom de Dieu, recognoissans nos dettes spirituelles, essayons à nous en acquitter envers Dieu. Nous sommes à luy dès la creation, & luy sommes obligez de tous les biens dont dès lors il nous couronna, de ce corps qu'il fait tous les iours. *Comme de Broderie* dans le ventre de nos meres, des merveilles des sens qu'il nous a donnez pour apercevoir toutes ces benedictions temporelles dont il a fait vn si riche present à l'homme, de l'agencement de tous nos membres, de la posture majestueuse qu'il nous a donnée, nous ayant tourné la face vers le Ciel

comme pour y marquer nostre logis avec nostre Pere celeste. Nous luy sommes obligez de l'abondance de biens qu'il nous fait rencontrer au Ciel & en la terre pour l'entretien de la vie animale, surpassans nos desirs, par sa liberalité, & nous donnant la bonne mesure pressée & entassée & decoulante par dessus : Nous fournissant non seulement les choses necessaires, mais aussi les delectables, & remplissant nos cœurs non seulement de viande, mais aussi de joye & de contentement, comme nous le represente Saint Paul au livre des Actes des Apostres. Nous luy sommes detteurs pour cette ame qu'il a faite si belle, en laquelle il a specialement Imprimé son image, & qu'il a ennoblie de tant d'admirables facultez, de l'entendement, pour cognoistre tous les biens que Dieu nous fait, de la volonté pour en favoriser les delices, & de la memoire qui en tient vn fidele registre afin que nous tirions de ce bon thresor de nos cœurs choses nouvelles & anciennes pour en glorifier Dieu éternellement. Quand il n'y auroit que cela, ny auroit-il pas sujet de nous escrire ? Que rendray-ie à l'Eternel tous ses bien-faits sont sur moy. C'est vne maxime incontestable que l'ouvrage doit reussir à l'avantage du maistre & de l'ouvrier, & quand Dieu nous a creéz, il nous a creéz à bonnes œuvres, afin que nous cheminions

*de l'Epistre S. Paul aux Rom. v. 12. & 13. 21*  
en elles. Et quand qu'elqu'vn plante vne vigne n'est-ce pas en esperance de s'ejouir de son fruit delicieux? Et qui est le Pere qui souhaite des Benoni & des enfans de douleur, & qui n'en souhaite pour en recevoit de l'honneur, & afin que son *Carquois estant rempli de ces fleches comme*, parle le Psalmiste, *il en soit plus honoré dans les portes de son peuple?* Il n'est pas jusqu'à Balaam qui sous ombre qu'il nourrissoit son asnesse ne s'offense de ce qu'elle luy refusoit le service deraisonnable qu'il exigeoit d'elle. Et nous, serions nous si mal-heureux que de regimber contre les aiguillons, de cet Esprit de Dieu à qui nous devons tout quand il nous *conduit par les sentiers unis pour l'amour de son Nom?*

Mais nostre dette envers Dieu est encor plus vrgente & plus manifeste en l'œuvre de nostre redemption, où *Dieu n'a pas pris la nature des Anges* comme parle l'Autheur de l'Epistre aux Hebreux; mais il s'est joint la nature humaine afin que cette petite portion de nostre chair que le fils de Dieu s'est appropriée, fût vn levain de benediction à tout le genre humain pour le rendre bien-heureux. Des lors bien aimez, qu'il a pris cette forme de serviteur, il nous a rendus ses serviteurs & nous a affectez à son service. Et bien-heureux sommes-nous, si nous luy

B iij

rendons ce service d'un franc vouloir & si nous sommes fervens d'Esprit & servans au Seigneur.

Joignez à cela ces trois considerations, la premiere est que Christ ne s'est pas contenté pour nous rendre siens, & nous faire eternellement ses detteurs & ses obligez, de revestir nostre nature, mais qu'en elle il a expié nos pechez & nous a rachetez par son sang. Vous avez dit l'Apostre saint Pierre esté rachetez de vostre vaine conversation, non point par or, ou par argent : Mais par le sang de Christ, tellement que comme Moysé appelloit l'Esclave *l'argent de son Patron*, nous sommes desormais le prix que Christ a païé pour nous. Nous sommes non seulement ses detteurs, mais la chose qui luy est deuë, C'est à dire que nous luy appartenons entierement, & c'est à luy seul à qui dorénavant nous devons tous nos Esprits & tous nos mouvemens & nos services, nous ne les devons plus aux hommes, moins encor au Diable, au Monde & à la Chair.

En second lieu, non seulement Christ nous a pris à soy, mais nous nous sommes aussi nous-mesmes affectez à son service, & avons cloué nostre oreille au posteau de sa Maison, quand nous avons receu le Baptisme. Car comme le Baptisme est vne ratification publique de la part de Dieu, que nos

pechez sont lavez au sang de son Christ, & que les Egyptiens sont peris dans la mer Rouge du sang du Fils de Dieu; enforte que ni Dieu ni nous ne les reverrons jamais, qui est ce que Moyse disoit à ce peuple pour leur consolation, c'est aussi vne sainte ceremonie où nous nous engageons par vn serment solemnel au service de Dieu, & que nous confirmons quand nous sommes venus en âge, entre les mains de nos Peres & de nos Parrains, qui ont promis à Dieu, cette obeissance filiale à peu pres comme la fille de Iephthé ratifia le serment que son Pere avoit fait à Dieu, de la luy consacrer à jamais.

Et toutesfois & quantes que nous participons à la sainte Cene, ne luy promettons nous pas avec la mesme chaleur, de luy estre fideles jusques à la mort? Et ne renonçons nous pas là encor aussi-bien qu'au Baptesme au Diable, au Monde & à la Chair? Et ne leur disons nous pas hautement en la presence de Dieu & de ses Anges que nous ne leur devons plus rien; mais que nous devons tout à Dieu, & que nous sçavons bien que toutes les obligations qui estoient contre nous, & dont ces ennemis estoient porteurs, leur ont esté arrachées en depit d'eux en la Croix, où Christ a triomphé de ces puissances? Et où nos obligations ont

Enfin ce qui nous constituë irrevocablement les detteurs de Dieu & de son Esprit, c'est que nous avons touché par avance les arrhes de la beatitude qu'il promet à la perseverance de nostre fidelité, si bien que nous sommes engagez dans cet honneste parti de ceux qui craignent Dieu, & qui le veulent servir, d'une maniere si obligeante qu'il est impossible de s'en dedire. En effet seroit-ce pas vne infamie qui nous seroit à jamais reprochable si nous faisons difficulté de servir Dieu, puisque dès cette vie non seulement nous avons desja pris le denier à Dieu, comme on parle, qui est vne espece d'engagement, mais nous avons desja receu vne partie de nos gages & du salaire gratuit que Dieu destine à nostre pieté, duquel salaire la moindre portion vaut mieux que tous nos services ? Qui est ce qui a fermé en ce champ du Seigneur, qui en mesme-temps n'ait commencé à y moissonner avec joye ? C'est ce que Dieu disoit en Malachie à ses Sacrificateurs, qui croioient ridiculement que Dieu leur devoit du reste de leur ministere; qu'ils exerçoient avec tant de peine disoient-ils, *qu'ils en suioient. Qui est-ce dit-il qui a fermé la porte du Temple & allumé le feu sur l'Autel gratuitement, & sans en avoir esté bien payé ?* Disons de mesme,

non seulement qu'avons nous fait que nous ne deussions faire ? Mais qu'avons nous fait que la bonté & la misericorde de Dieu n'ait liberalement recompensé des cette vie ? Qu'as-tu fait, pauvre homme qui au fond n'es qu'un serviteur inutile, quand mesme tu aurois tout fait ? Qu'as tu fait, di-je, qui soit à comparer aux sentimens que tu as de cette vie de grace, & de cette paix de Dieu, qui surmonte tout entendement dont Dieu te gratifie dès cette vie ? Qui est-ce qui s'est adressé à luy & en est demeuré confus & s'en est retourné à vuide, & qui est celuy qui ait souffert pour sa cause & qui ait quitté pour les interests de sa gloire, *champs & herisages qui n'en recouvre cent fois autant dès cette vie par la joye que Dieu luy donne de souffrir pour son Nom ?*

Que si à celà tu veux joindre l'esperance du siecle à venir, & des biens immenses que Dieu t'y prepare, & dont il veut couronner la bonne vie de ceux qui se recognoissans ses detteurs essaient à s'en acquitter le mieux qu'il leur est possible, il faut que tu sois vne souche ou vn signalé prophane, si tu ne prens plus de plaisir de servir Dieu en la terre, que d'y regner, & si tu ne fais tes delices de *presenter à Dieu ton corps & ton ame en sacrifice sainte plaisant à Dieu, qui est ton raisonnable service, & si tu ne glorifies Dieu en ton corps & en ton Es-*

Venons maintenant pour finir cette action aux observations & à l'application des choses principales que nous avons dites, car pour la seconde partie de ce texte, outre que le tems ne nous permettroit pas de l'examiner, nous sommes resolu de n'y toucher point. Car ces paroles *si vous vivez selon la Chair, vous mourrez, mais si par l'Esprit vous mortifiez les faits du corps vous vivez*, qui font nostre seconde partie, sont justement la mesme chose que ce que nostre Apostre nous a desja dit au 6. v. de ce mesme chapitre, *que l'affection de la Chair est mort, mais que l'affection de l'Esprit est vie & paix*, si bien que vous ne devez pas trouver estrange si nous vous r'envoyons à l'emple explication que nous en avons faite.

*Serm.  
9. du  
prem.  
Tome.*

Remarquez donc en premier lieu, que Saint Paul contre l'ordinaire des hommes, qui se deffendent tant qu'ils peuvent de devoir, & à qui le conseil de nostre mesme Apostre, *de ne devoir rien à personne*, plaist infiniment, se comprend luy mesme dans ces dettes spiriuelles auxquelles il veut engager les Romains à qui il escrit, & à qui il dit *qu'ils sont detteurs à l'Esprit*. Car il ne dit pas, *vous estes detteurs à l'Esprit & non point à la Chair*: Mais il s'y met tout le premier en disant, *nous sommes detteurs non point à la Chair*

*de l'Epistre S. Paul aux Rom. v. 12. & 13. 27*  
*mais à l'Esprit.* Ainsi Saint Paul bien loin de  
s'enfermer dans la malediction que Iesus Christ  
denonce aux Scribes & aux Pharisiens, de ce  
qu'ils mettoient des fardeaux insupportables  
sur les espaules des hommes qu'ils n'eussent  
pas seulement voulu toucher du bout du  
doigt, luy mesme preste de bon cœur l'es-  
paule au joug de son Dieu, & le porte gaye-  
ment avec ses freres: *Nous sommes dit-il des-*  
*seins à l'Esprit.* Il sçavoit bien qu'il n'y avoit  
point de creancier qui fust plus doux que  
Dieu, & qu'il n'y avoit rien à craindre en  
luy avouant la dette, & que les obligations  
que nous luy faisons sont nos richesses spiri-  
tuelles, & qu'au fond ce sont Cedules de la  
part de Dieu, & que jamais nous ne luy di-  
sons Seigneur ie suis ton detteur, ton hom-  
me lige & avec David, *ie suis ton serviteur*  
*& le fils de ta servante*, que Dieu ne s'oblige  
en vers nous, & qu'il ne dise à vn chacun  
de nous quand nous luy rendons ces hom-  
mages, moy ie suis ton Dieu & ton bien-fai-  
teur de tout tems, *son pavois & son loyer tres-*  
*abondant.*

Partant au lieu que le sage nous exhorte à vser  
de grande circonspection devant que de nous  
engager aux hommes quand il nous avertit de  
*ne toucher pas indifferemment en la main du pre-*  
*mier venu, & de ne nous obliger pas temerairement,* Saint Paul paroist icy le premier sur les

rangs de ceux qui s'engagent au service de Dieu, & qui font profession d'estre ses serviteurs, *nous sommes*, dit-il, *detteurs à l'Espris*, & il subit icy son joug avec la même allegresse qu'il a depuis reccu la Couronne que Dieu luy reservoit dans le Ciel.

Que les Pasteurs apprennent de là leur devoir, & la plus excellente methode qui soit pour porter les hommes à la pieté. L'Illustre Monsieur de Thou nous apprend dans son Histoire, qu'un Iesuite fameux eut un iour la curiosité de s'adresser au Diable qui parloit à lors par la bouche d'une femme possédée de ce malin Esprit, pour apprendre de luy quels moyens il falloit employer pour persuader avec efficace, ce sont les termes de la demande que l'on devoit faire au Demon. Il est à croire que le conseil fidele que Saint Jacques donne à celuy *qui à faute de sapience, de là demander à Dieu*, ne plaisoit pas à ce Iesuite, & qu'il estima qu'il ne suffisoit pas de s'adresser à celuy qui nous donne *le langage des biens appris*, & qui nous met en la bouche *cette espee de l'Esprit* qui sort de la bouche sacrée du Fils de Dieu, par laquelle il a tant exploité de merveilles en la terre, pour avoir le don de persuader. Mais sans se reduire à ces profondeurs de Satan, voici vn infallible moyen que l'Apostre Saint Paul nous donne pour gagner les cœurs des hommes, & pour

les amener irrefestiblement à la connoissance de Christ; C'est que les Pasteurs doivent s'engager tous les premiers au service de Dieu, & dire avec ce grand Apostre *nous sommes detteurs à l'Esprit*. Et nous mettre en mesme tems en devoir de nous aquiter de nos dettes. Car il ne suffit pas de mettre en avant *des paroles amiables comme cela est dit Nephtali au quarante-neufiesme de la Genese*, mais il faut venir aux effets, & personne ne sera jamais fort *puissant en dits*, s'il ne l'est aussi en faits, & s'il ne s'emploie avec courage au service de Dieu.

Et à ce propos ie me souviens de l'observation ingénieuse que quelqu'un fait sur ce que Saint Luc dit au commencement des Actes des Apostres, qu'il avoit fait le premier traité de toutes les choses que Jesus-Christ avoit *faites & enseignées* durant sa conversation icy-bas. Cette observation est, que Saint Luc nous représente le Prince des Pasteurs, le plus éloquent de tous les hommes, sur les lèvres duquel Dieu a mis toutes les graces imaginables, autorisant son Ministère par les actes de ses vertus auparavant que de leur ouvrir les Magazins de sa sapsience Celeste en les instruisant par sa parole des Mysteres de son Royaume. Afin que les Ministres qui viennent après luy pour continuer ses conquestes, apprennent de luy comme il se faut prendre à

gagner les ames. Et qu'il faut que le faire & le bien faire marche devant, ou au moins accompagne necessairement le bien dire, si nous voulons porter les hommes à la crainte de Dieu.

La seconde observation que nous devons faire est que bien que cette expression de Saint Paul, qui nous dit que *nous sommes detteurs à l'Esprit*, & que nous nous devons laisser conduire à ses saints mouvemens, qui tous seuls nous portent au bien, soit affirmative, elle contient aussi quelque chose de negatif. C'est à dire que non seulement elle nous apprend que nous nous devons à Dieu, & que nous sommes ses detteurs, mais elle nous dit aussi que ce n'est qu'à luy proprement à qui nous sommes detteurs, & que nous ne le sommes à aucune creature quelle qu'elle soit, Hommes ou Anges que par ses ordres. Et nous ne devons nulle obeissance aux commandemens de qui que ce soit, si non entant qu'ils sont conformes à sa volonté, qui nous a esté signifiée, ou dans les loix de la nature, qui sont en effet les commandemens de Dieu, ou par la revelation de sa parole. Comme anciennement les Esclaves ne pouvoient disposer de leurs personnes sans la volonté de leur Maistre : Ainsi nous qui sommes à Dieu tout entier, ne pouvons disposer de nous quelque sollicitation que l'on nous fasse que

par la permission de Dieu. Et ce fut dans les sentimens de fidelité que les Apostres crurent n'estre point obligez à deferer aux deffenses que l'on leur faisoit de ne plus parler au Nom de Iesus-Christ, & de n'annoncer plus sa parole, qui estoit justement comme si quelqu'un eust voulu empescher le Soleil de faire son cours, & de nous departir sa belle lumiere, car en effet les belles courses qu'ils devoient faire en la terre pour y annoncer l'Evangile de Iesus-Christ, qui est la lumiere des hommes, n'estoient pas moins du conseil de Dieu & de ses Ordonnances, que le cours du Soleil pour éclairer le monde, *avisiez* dirent-ils aux Sacrificateurs, *avisiez qui est le plus raisonnable d'obeir à Dieu ou aux hommes.* Et ce fut par là que se defendit ce S. Personnage Polycarpe, de renoncer à Christ, & de jurer par la fortune del'Empereur Romain. Quoy dit-il y a quatre vint six ans que je sers Mon Seigneur Iesus Christ, qui m'a tousjours esté si bon Maistre! Serois-je donc si miserable & si ingrat de le renier à la fin de mes jours; lors que ie suis prest de recevoir de sa main la Couronne de gloire qu'il m'a preparée dans le Ciel!

Rendons mes freres bien-aimez cet engagement à Dieu, de tous nos biens, de nos personnes, de nos honneurs, de nostre credit, de nos enfans, de nostre tems mesme, le plus absolu que nous pourrons, & eludons par cet en-

gagement toutes les tentations qui nous pourroient estre livrées pour nous debaucher du service de Dieu, ou qui nous voudroient induire à aliener aucune des choses que nous avons affectées à son service. Disons au monde & à la volupté quand ils veulent seduire nostre cœur, allez mal-heureux, car vous me voulez obliger à commettre vn sacrilege qualifié, vous me demandez le cœur, & vous voulez que ie consente *qu'il soit separé de la dilection de Mon-Dieu*, & il n'est plus à moy ce cœur-là, Dieu me l'a demandé, *mon fils*, m'a-t'il dit, *donne-moy ton cœur*, & je le luy ay donné, & ne m'en repentiray jamais.

Quand le monde nous presente quelque parti avantageux pour nos enfans, si nous voulons consentir qu'ils flechissent le genouïl devant l'Idole, ou qu'ils fassent quoy que ce soit qui puisse deplaire à Dieu, disons, ces enfans sont à Dieu & non à moy, & loué soit son saint Nom de ce qu'il s'en est voulu charger dès le ventre. Ils sont bien mieux entre ses mains qu'entre les miennes. Et les oster à Dieu qui les nourrit si curieusement des delices de sa maison, *du lait d'intelligence qui est sans fraude*, pour les redonner au monde, ce seroit comme qui arracheroit vn enfant de la mammelle de sa mere pour confier le soin de l'allaiter à vne nourrice verolée,

Quand encore ce mesme monde nous veut  
porter

porter à abuser des biens que Dieu nous a faits , & que sa bonne providence a fait eschoir en nostre lot , & à en donner la dispensation à l'avarice qui les supprime , ou à la prodigalité qui les espard , ou à l'ambition qui les évapore , ou à la volupté qui les prophane, disons luy encore : Ces biens font partie de mes dettes à Dieu ; & ce sont des talens que la grace m'a commis pour les faire valoir à sa gloire , & pour en secourir les pauvres, & si j'en abusois en faveur de mes passions charnelles , ce seroit comme si vn Sur-intendant des Finances employoit les thresors du Roy à satisfaire à la brutalité de ses plaisirs , ou à soudoier les ennemis de l'Estat.

Et quand les compagnies , quand les jeux, les visites de vanité , ou les occupations purement mondaines nous veulent dérober le tems que nous devons employer en des choses plus importantes , & au service de Dieu, disons en tout de mesme. Ce tems que nous gaspillons si mal-heureusement n'est pourtant pas à nous. C'est encor vne partie de mes dettes dont ie suis obligé envers Dieu , qui m'a presté les occasions d'apprendre , comme il me présente la lumiere du Soleil pour favoriser mon travail , & pour m'employer en ma vocation , *les jours son courts & mauvais*, comme disoit Iacob , & la tâche que Dieu m'a proposée est de longue haleine, & je ne

C

fay qu'attendre l'heure que Dieu me dira ,  
*rend conte de ton admiration.* Et qu'aurois-je  
à dire alors à Dieu , s'il se trouvoit que j'eusse  
tant abusé de l'extrême indulgence dont il a  
vû en mon endroit , m'esclairant luy mesme  
en ses voyes , & y marchant devant moy avec  
le flambeau de sa parole ? Si au lieu d'y che-  
miner à grans pas , ie m'estois diverti comme  
le Prodiges , avec les paillardes de ce mon-  
de ? Et les Anges & les Saints qui jugeront  
le monde , ne trouveroient-ils pas mon procé-  
dé envers Dieu aussi estrange , que feroient  
les hommes , celui de l'un des Officiers du  
Roy , s'ils voioient que ce Roy eust la bonté  
d'esclairer luy mesme à ce domestique , afin  
qu'il s'employast au service de sa maison , s'il  
estoit si impudent que de faire de la fausse  
monnoie en sa presence ?

Quand en fin Dieu t'a élevé en honneur  
auprés des puissans de la terre , & qu'il a don-  
né des ailes à ta reputation pour la faire voler  
par tout le monde. C'est vn bon-heur qui te  
vient de Dieu , c'est encor vne dette dont tu  
és obligé envers le Seigneur des Seigneurs ,  
*qui hausse & baisse le degré comme il luy plaist ,*  
& dont il t'a gratifié , afin que tu uses de ton  
credit auprès des puissances souveraines en  
faveur de l'Eglise de Dieu , & que tu luy pre-  
sente la main pour la retirer en tant qu'en toy  
sera , de l'opprobre où les hommes l'ont plon-

de l'Epistre S. Paal aux Rom. v. 12. & 13. 35  
gée. Mais si tu te fers de ce credit simplement  
pour ajouter tous les jours quelque coudée à  
ta stature, ou pour faire ta maison, & pour  
pousser ta fortune jusques où elle peut mon-  
ter, au lieu de t'éployer premierement à l'esta-  
blissement de la maison de Dieu, par vn mou-  
vement tout à fait opposite à celuy de Iacob,  
qui après avoir travaillé vne notable partie de  
sa vie au profit de Laban qui estoit son Pere  
& son maistre, pensa en fin à faire sa maison,  
sçaches que tes desseins sont preposterés, &  
qu'il faut premierement chercher le Royaume de  
Dieu & sa justice, afin que toutes les autres choses  
soient ajoutées par dessus, & que c'est vn vi-  
lain Proverbe dans le Royaume de Dieu que  
celuy qui à cours entre les hommes, que  
quand on bastit, il faut commencer par la  
cuisine, & qu'il est à craindre que la maison de  
cés gens-la à l'agrandissement de laquelle ils  
pensent avec plus d'application qu'à celle de  
Dieu, & à ses pierres qui tombent en ruine,  
& qui leur sont des choses indifferentes, ne  
perisse mal-heureusement, comme Mardo-  
chée le disoit à Ester. Mes freres si nous nous  
prenons ainsi à faire reflexion sur ce que nous  
sommes detteurs à l'Esprit de Dieu & à sa gra-  
ce salutaire; au lieu que le souvenir des det-  
tes est importun: Il se trouvera que celuy des  
dettes immenses que nous devons à Dieu, nous  
sera fort avanta geux, fort doux & fort salutaire.

C ij

Mais observez encore de ce que Dieu ayez nous avoir receus en grace nous fait encore ses detteurs, que la misericorde dont il a usé envers nous par Iesus Christ, est telle que bien qu'elle publie hautement la liberté, si est ce qu'elle n'autorise pas le libertinage & ne nous dispense pas de l'obligation d'obeir a Dieu. Il est vray qu'elle nous affranchit de la tache que la loy de Dieu nous prescrit en nous mettât a couvert sous l'obeissance de Christ, de la malediction que Dieu tonne contre les infracteurs de cette Loy la, mais elle nous oblige tres estroitement a l'obeissance filiale, & nous ne sçaurions faire vn plus grand outrage a la grace que de la changer en dissolution, & la sâtification est vne suite necessaire de la iustification, & Dieu ne nous fait *misericorde qu'afin quil soit craint* & vn Païen qui se prostitue dans les vices durant les tems de son Ignorance est moins odieux a Dieu qu'un Chrestien desbauché & le seruiteur qui sçait la volonté de son maistre & ne la fait point sera battu de plus de verges que celuy qui ne la fait point par ce qu'il l'ignore.

Davantage puis que la vie du chrestien devant son Dieu est vne dette, elle n'est donc pas meritoire qui est le sentiment de Rome l'Ingrate & la Superbe, car qui a jamais oüi dire qu'un homme merite en payant ses dettes: *Qui est le seruiteur* dit Iesus-Christ en l'Evangile *à qui le maistre rende de grandes actions,*

de l'Epistre S. Paul aux Rom. v. 12. & 13. 37  
de graces après qu'il aura fait ce qu'il luy aura  
commandé ; vous aussi quand vous aurez tout  
fait. distes encore nous sommes des serviteurs inu-  
tiles. C'est vne pure impiété que de negliger  
les bonne œuvres & vne religion de cette  
rempe la est sortie du puits de l' Aabyfme. Mais  
aussi de nous flatter du merite de nos bonnes  
œuvres voire des meilleures c'est vne erreur  
qui a pour autheur le prince des orgueilleux ,  
feuilletez tous les sacrez cahiers vous n'y  
trouvez point le mot de merite, moins en-  
cor aucune chose qui favorise cette arroganc e  
pharisaïque, & toute la masse de la plus pure  
antiquité est graces a Dieu repurgee de ce le-  
vain qui est si incompatible avec nostre Pas-  
que qui est Christ, supposez, dit vn Macarius  
qu'un homme ait vescu en sainteté depuis le temps  
d'Adam & qu'il ait combatu sans relache contre le  
regne de Satan, encore ne merite t'il pas la gloire  
qui nous est preparée. Que celuy la, dit Saint Ber-  
nard, se preuale de ses merites & d' avoir suporté le  
hâle du iour & de nuit la gelée & d' avoir jeusné  
deux fois au iour du Sabbat, pour moy, c'est tout mon  
bien que de mē tenir attaché a Dieu, & mon merite  
n'est autre chose que la misericorde du seigneur, &  
ie ne seray jamais pauvre en merite tandis que Dieu  
sera riche en misericorde.

Enfin mes freres , puis que nous sommes  
detteurs au Seigneur & a son esprit, qui est ce-  
luy qui nous revest des habits sumptueux de

C iij

nostre fantification & qui nous met en estat d'entrer & de converser en la maison du Roy des Rois. selon ce que le disoit Iesus Christ *que ceux qui sont vestus de precieux vestemens sont dans les maisons des Rois*, soyons soigneux de payer nos dettes a cet Esprit saint & ne contristons pas cet Esprit de grace qui est celuy qui nous donne l'investiture de tous les biens de Dieu, ne remetons point comme les mauvais paieurs a payer nos dettes a vne autre fois car ces dettes augmentent tous les jours, n'attendons point a la vieillesse a nous aquitter envers Dieu, car c'est charger du plus pesant fardeau celuy qui est le plus foible, en ce tems de nostre decrepitude lors que le poil blanc nous doit faire affecter la qualite de candidats de l'Eternite, ce n'est qu'asi plus la saison ou Dieu requiere quelque chose de nos mains, mais il est prest d'ouvrir les siennes en benedictions eternelles. Et bien que nous ne puissions pas nous acquitter jamais envers Dieu de ce que nous luy devons, ne laissons pas d'essayer a le faire & de luy donner au moins ce que nous pouvons. Car l'on est agreable a Dieu aussibien aux offrandes que nous luy faisons qu'en la charite que nous exerçons envers nos prochains, *non en ce que l'on n'a point, mais en ce que l'on a* nous dit nostre grand Apostre.

Il est vray M. F. qu'en ce commerce que nous exerçons avec Dieu il se trouve que nous luy

payōs nos dettes d'une estrange maniere. Pour ce qui est des hōmes à mesure que nous payōs nous nous aquittons d'autant, mais a l'egard de Dieu nos dettes augmentent quand nous les payons. Car jamais nous ne faisons à Dieu certe forte de payement qu'il n'augmente la mesure de ses graces & qu'il ne donne encor selon sa liberalité coustumiere à celuy à qui il ~~avait~~ desia donné, & ainsi ce sont tousjours de nouvelles obligations. Mais Dieu est si bon qu'il accepte nostre bonne volonté & qu'il y mesle tousjours le merite de son Christ. Et quoy que nostre repentance soit imparfaite & que les ailes de nostre foy & de nos prieres ne nous elevent gueres au dessus de la terre, & que nostre bien ne monte point jusques a luy, si est-ce que ces foibles efforts sont agreables à dieu qui a desia payé pour nous en la Croix.

Bien heureux est celuy qui s'impose tous les jours la tâche qu'il doit faire, & qui se prescrit a foy mesme ce qu'il doit payer a son Dieu a chacun jour de sa vie, mais il le faut payer en bonne monnoie non en servant a Dieu par conte ou en promenant sa devotion sur vn chapelet & en disant force *Pater noster* & plus d'*Ave Maria* encor, en vne langue non entendue. Pretendre payer ainsi ses dettes c'est se moquer de Dieu c'est le payer sinon en monnoie de linge au moins en mines ou en singeries.

Mais la monnoie qui a cours dans le Ciel, c'est

40 *Ser.p. sur le 8 chap. de l'Ep.S. P. aux R.v.12.13.*  
nostre entretien filial avec Dieu par la priere &  
par la meditation & par la lecture de sa parole,  
& la pratique de certe veritable religion pro-  
cedant d'un cœur pur & d'une bonne con-  
sciëce qui consiste en l'observation de la loy de  
Dieu, dont le sommaire est la pieté envers  
Dieu & la charité envers nos freres.

A DIEV SOIT HONNEVR ET GLOIRE **Ayx**  
SIECLES DES SIECLES AMEN.

